

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2010

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 - (n° 2854)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 725

présenté par
M. Bur

à l'amendement n° 22 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 17

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en métairie »

les mots :

« à métayage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.